

Pourquoi prendre en compte l'égalité entre les femmes et les hommes dans ma pratique d'évaluation de l'action publique ?

1. Parce que l'action publique peut réduire ou au contraire renforcer les inégalités femmes-hommes

Les inégalités entre les hommes et les femmes persistent aujourd'hui en France, notamment en matière d'accès à l'emploi, de rémunération, de carrière, de précarité, de violences, etc. Or, ces inégalités interfèrent dans la façon dont les femmes et les hommes accèdent et bénéficient des dispositifs publics.

Exemple : On observe que les femmes représentent 11% des bénéficiaires d'une aide à la création d'entreprise proposée par un département alors même que 30% des entreprises du territoire sont créées par des femmes. L'analyse montre que les femmes créent principalement dans les secteurs du commerce et des services à la personne, exclus de l'aide départementale, ce qui limite l'accès des femmes au dispositif. Le dispositif a par la suite été révisé et élargi les secteurs éligibles.

2. Parce que les acteurs publics doivent rendre compte de leur action en matière d'égalité F/H

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

3. Parce que ça ne coûte pas plus cher, ça peut même rapporter gros

Réaliser une analyse sexuée des bénéficiaires, intégrer une variable sexe dans ses outils de collecte n'augmentent pas le coût de l'évaluation et peuvent faire émerger des recommandations permettant d'améliorer l'efficacité de l'action publique et d'optimiser les dépenses.

Exemple : En décidant de déneiger en priorité les accès aux bus, aux écoles et les trottoirs principalement utilisés par les femmes avant les routes, moins accidentés et principalement utilisés par les hommes, une municipalité suédoise a réduit les chutes liées au verglas et les dépenses de santé associées.

4. Parce que c'est pas sorcier de collecter des données sexuées

Les porteurs d'actions financés par les fonds européens collectent depuis plus de 10 ans des données sexuées sur leurs bénéficiaires. Des données sexuées sont également disponibles dans de nombreux domaines (mobilité, emploi, formation, sport, etc.) mais font trop peu souvent l'objet d'analyses.

Exemple : La mobilisation de données de Pôle Emploi qui existaient mais n'avaient pas été exploitées a permis de montrer que les emplois d'avenir bénéficiaient plus aux femmes qu'aux hommes et avaient renforcé la non-mixité des métiers.

5. Parce que ça améliore la qualité de mon évaluation

La prise en compte de l'égalité F/H contraint à réaliser une analyse approfondie des publics cibles qui améliore ainsi la qualité du bilan des réalisations et permet de produire une réponse plus solide aux questions de pertinence. Elle nourrit aussi l'analyse des freins d'accès au dispositif et peut permettre de questionner utilement sa cohérence avec les autres dispositifs.

Exemple : On observe que les femmes sont sous-représentées dans les formations longues et met en avant l'importance des freins périphériques notamment en matière de mobilité et de solutions de garde.

6. Parce que c'est une occasion d'innover à ne pas manquer

Voilà un nouvel angle d'attaque pour l'évaluation qui me donne l'occasion de sortir de mes routines méthodologiques et de renouveler mon référentiel d'évaluation, mes outils de collecte et mon protocole d'analyse. Des innovations qui devraient intriguer les parties prenantes et accroître leur intérêt et leur mobilisation en faveur de l'évaluation.

Exemple : Les marches exploratoires permettent de solliciter l'expertise des femmes, pour réaliser une évaluation de l'environnement urbain et discuter des choix d'aménagement de l'espace public.

7. Parce que c'est une façon supplémentaire de m'engager en faveur de l'égalité F/H

Mon organisation agit déjà en faveur de l'égalité F/H : pourquoi l'évaluation serait-elle exclue de cet engagement ? Elle permettra de valoriser les pratiques égalitaires existantes, et de favoriser leur généralisation et leur amélioration.

Exemple : Une collectivité a inclus dans son plan d'action en faveur de l'égalité F/H une action relative à la prise en compte systématique de l'égalité F/H dans ses évaluations. Il fait bien évidemment lui-même l'objet d'une évaluation !